



Droit, législation et expertise en kinésithérapie : sécuriser et structurer sa pratique professionnelle

Perrine TRAMONI-PYO

488 route d'Annecy 74290 Menthon Saint-Bernard

CONTACT :

Email: perrinetramoni.kine@gmail.com

Tel: 0642219627

Perrine TRAMONI

+33 6 42 21 96 27

Droit, législation et expertise en kinésithérapie : sécuriser et structurer sa pratique professionnelle.

Programme

Durée :

30 heures

Modalités

La formation a lieu en distanciel

Notre organisme de formation publie chaque début d'année un calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur nos thématiques de formation.

Délais d'accès : Inscription par mail possible jusqu'à 72 heures avant le début de la formation dans la limite des places disponibles

Profils des stagiaires :

Masseurs-kinésithérapeutes DE

Prérequis :

Aucun

Objectifs : Permettre aux kinésithérapeutes de maîtriser le cadre légal, réglementaire et déontologique de leur pratique afin de sécuriser et structurer leur activité professionnelle

Accessibilité :

Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'une prise en charge particulière adaptée à votre situation ? Contactez notre référente Handicap Perrine Tramoni.

Avec ou sans RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), Perrine TRAMONI vous accompagne dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances, et porte une très grande attention aux situations spécifiques.

Dans le cas de besoins très particuliers, nous vous orientons vers des structures spécialisées.

Avant tout engagement, un premier contact est nécessaire pour étudier votre demande et décider ensemble de ce qui vous est le mieux adapté à votre situation.

Formateurs :

- **Perrine TRAMONI** : Perrine Tramoni est kinésithérapeute depuis plus de dix ans, professeure de yoga et formatrice certifiée. Elle a fondé PYO, un organisme de formation reconnu Qualiopi, dédié aux professionnels de santé qui souhaitent enrichir leur pratique grâce au yoga, à la prévention et aux approches complémentaires. Perrine allie rigueur scientifique, expérience de terrain et pédagogie vivante. Son enseignement s'appuie sur une vision hybride : croiser les savoirs médicaux, la pratique corporelle et l'expérience personnelle pour proposer des outils concrets, modernes et accessibles. Aujourd'hui, elle accompagne les kinés, thérapeutes et enseignants dans la structuration de leur activité, l'intégration de nouvelles compétences (yoga, mouvement, santé connectée), et le développement de projets éthiques et viables, au service de la santé et de l'autonomie des patients.

- **Felix FABER** : Félix Faber est kinésithérapeute et formateur, spécialisé dans l'accompagnement des professionnels de santé autour des enjeux juridiques, réglementaires et organisationnels de leur pratique. Son expertise s'appuie sur une solide expérience de terrain, enrichie par une veille active des évolutions légales et des modèles d'exercice émergents. Passionné par la transmission, Félix propose des formations claires et pragmatiques, permettant aux kinésithérapeutes de sécuriser leur activité, mieux comprendre leur cadre légal et développer de nouvelles modalités d'exercice. Son approche combine pédagogie structurée, cas concrets et conseils opérationnels pour rendre le droit et la législation accessibles à tous.

- **Charline SOLIGNAC** : Charline Solignac est kinésithérapeute et ostéopathe, passionnée par l'accompagnement global du patient et par la transmission auprès des professionnels de santé. Son double parcours lui permet de croiser les approches conventionnelles et complémentaires, avec une attention particulière portée à la posture, au mouvement et à la prévention. Membre élue et conseillère au Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, elle apporte également son expertise sur les enjeux déontologiques et réglementaires de la profession. Formatrice investie, Charline partage son savoir avec pédagogie et pragmatisme, en mettant l'accent sur des outils concrets et directement applicables dans la pratique quotidienne. Elle accompagne les kinés et thérapeutes dans le développement de compétences nouvelles, dans une vision moderne et pluridisciplinaire de la santé.

- **Marie REBOUL** : Marie Reboul est kinésithérapeute et formatrice, spécialisée dans le Pilates appliquée à la rééducation et à la prévention. Convaincue de la complémentarité entre rééducation, mouvement et pédagogie active, elle transmet des outils concrets permettant aux kinésithérapeutes d'intégrer le Pilates dans leur pratique quotidienne. Elle s'appuie sur son expérience clinique et son expertise pédagogique pour proposer des contenus accessibles, précis et directement utilisables auprès des patients. Son approche vise à donner aux professionnels de santé des méthodes fiables et adaptables, pour enrichir leur pratique et diversifier leurs compétences.

- **Guillaume PLEMING** : Guillaume Pleming est kinésithérapeute et formateur, spécialisé dans la prévention et la prise en charge des pathologies musculo-squelettiques. Responsable au sein de la Fédération des masseurs-kinésithérapeutes, il apporte une solide expertise institutionnelle et un regard éclairé sur l'évolution de la profession. Fort d'une grande expérience en matière de législation et de déontologie, il accompagne les kinésithérapeutes dans la compréhension et l'application concrète du cadre réglementaire. Son approche pédagogique, basée sur des cas concrets et des outils pratiques, permet aux professionnels de santé d'élargir leurs compétences et de perfectionner leurs techniques dans un cadre moderne et scientifique. Engagé dans la transmission, Guillaume contribue à former une génération de praticiens capables d'intégrer prévention, performance, rééducation et conformité légale dans leur pratique quotidienne.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- **Identifier et appliquer le cadre légal et réglementaire régissant l'exercice de la masso-kinésithérapie en France.**
- **Analyser ses droits, obligations et responsabilités professionnelles (civiles, pénales, déontologiques) afin de sécuriser sa pratique.**
- **Mettre en place une organisation conforme en matière de facturation, de pratiques hors nomenclature et de communication professionnelle.**
- **Élaborer et utiliser des documents juridiques adaptés (contrats, CGV, consentement éclairé, mentions légales) pour encadrer son activité et informer les patients.**

Compétences visées

- **Maîtriser les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice du kinésithérapeute.**
- **Évaluer les risques juridiques liés à son activité et mettre en place des mesures de prévention adaptées.**
- **Structurer son activité professionnelle en conformité avec les obligations légales et déontologiques.**
- **Produire et exploiter des documents contractuels et réglementaires garantissant la sécurité juridique de sa pratique.**

Contenu de la formation

- Identification de vos forces d'actions.
 - Prise en main des outils de la formation.
 - Découvrir les possibles actes hors conventionnée.
 - Répondre aux besoins spécifiques de son public cible en construisant une offre de service qualitative et adaptée à la déontologie
- Gestion et organisation de votre temps.
 - Élaborer un plan d'action pérenne, conciliant développement professionnel et équilibre personnel, pour assurer une activité durable et épanouissante.
 - Stratégie de planification pour optimiser votre temps.
 - Techniques et outils de gestion du temps (techniques de priorisation, outils numériques, etc.) et des stratégies pour éviter la surcharge de travail et le burnout.
- Comprendre et respecter la législation encadrant les actes non remboursés par la Sécurité Sociale
 - Législation des actes non remboursables
 - Assurances professionnelles adaptées à ces nouvelles activités (assurance responsabilité civile professionnelle étendue, assurance multirisque professionnelle pour les locaux, assurance spécifique pour les activités de bien-être...etc)
 - RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données : Recueil du consentement des patients pour le traitement de leurs données, sécurisation des données personnelles, droit d'accès, de rectification et de suppression des données, notification des violations de données, gestion et stockage des données, CGV).
 - Cadre légal de la communication propre au kinésithérapeute(règles relatives à la communication, à la publicité et à la diffusion de contenu, qu'avons nous le droit de faire en entreprise, soin bien être).
- Développer une communication stratégique sur les réseaux sociaux et autres canaux de promotion.
 - Rapport avec les réseaux sociaux, la déontologie du kinésithérapeute.
 - Développer une communication stratégique conforme à la législation sur les réseaux sociaux et autres canaux de promotion.
 - Stratégie d'utilisation de la communication sur les différents réseaux.
 - Acquérir des compétences numériques et visuelles
 - Identifier les quelques points clefs pour avoir une identité visuelle cohérente.
- Sous quelle forme juridique
 - Identification des possibilités de stratégie de comptabilité.
 - Mieux optimiser ses déclarations liées à cette nouvelle activité.
 - Fixer un tarif juste et cohérent en tenant compte des charges, de la valeur ajoutée et de la rentabilité d'une activité hors nomenclature.
- Évaluations

- Évaluations continues par le rendu de travaux personnels
- Présentation d'un projet final rendu par chaque participant exposé aux formateurs.
- Processus d'émargement numérique.
- Évaluations continues avancées des vidéos numériques.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique :

La formation est supervisée par Perrine TRAMONI, Félix FABER et Charline SOLIGNAC.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Formation en ligne compatible avec les outils d'accessibilité numérique.
- Pratique physique .
- Ateliers.
- Documents supports de formation téléchargeables.
- Exposés théoriques.
- Étude de cas concrets.
- Quizz en ligne..
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Matériels : outils d'accessibilité numérique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence numérique.
- Mise en situation / travaux pratiques tout au long de la formation.
- Examen final numérique.
- Formulaire d'évaluation de la satisfaction de la formation.

Horaires de formation :

Chaque module est débloqué en ligne dès l'intégration de l'apprenant.

Des dates fixes de rendez-vous d'avancé pédagogique en visio seront proposées à la fin de chaque module.

Délais d'accès 1 an à compter de la date de sortie de la formation (total de 1 an + 6 mois).

Déroulé pédagogique

| Séquence | Durée de la séquence | Thème | Objectif de la séquence |
|----------|----------------------|---|--|
| 1 | 30 min | Identification de vos forces d'actions. Prise en main des outils de la formation | Permettre aux stagiaires de se familiariser avec les outils pédagogiques et techniques utilisés pendant la formation afin d'assurer une participation active, autonome et efficace tout au long du parcours |
| 2 | 2 heures 30 | Identification de vos forces d'actions. Découvrir les possibles actes hors conventionnée. | Permettre aux kinésithérapeutes d'identifier les actes pouvant être réalisés en dehors du cadre conventionné, d'en comprendre le fondement juridique et déontologique, et d'explorer les opportunités qu'ils offrent pour diversifier et structurer leur activité. |
| 3 | 1 h | Identification de vos forces d'actions. Répondre aux besoins spécifiques de son public cible en | Permettre aux kinésithérapeutes d'identifier les besoins particuliers de leur patientèle, de concevoir une offre de services personnalisée et qualitative, |

| | | | |
|----|-------------|---|---|
| | | construisant une offre de service qualitative et adaptée à la déontologie | tout en respectant le cadre déontologique et réglementaire de la profession |
| 4 | 30 min | Élaborer un plan d'action pérenne, conciliant développement professionnel et équilibre personnel, pour assurer une activité durable et épanouissante. | |
| 5 | 2 heures | Stratégie de planification pour optimiser votre temps. | |
| 6 | 2 heures | Techniques et outils de gestion du temps (techniques de priorisation, outils numériques, etc.) et des stratégies pour éviter la surcharge de travail et le burnout. | |
| 7 | 3 heures | Comprendre et respecter la législation encadrant les actes non remboursés par la Sécurité Sociale Législation des actes non remboursables | |
| 8 | 2 heures | Assurances professionnelles adaptées à ces nouvelles activités (assurance responsabilité civile professionnelle étendue, assurance multirisque professionnelle pour les locaux, assurance spécifique pour les activités de bien-être...etc) | |
| 9 | 30 min | RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données : Recueil du consentement des patients pour le traitement de leurs données, sécurisation des données personnelles, droit d'accès, de rectification et de suppression des données, notification des violations de données, gestion et stockage des données, CGV. | |
| 10 | 2 heures 30 | Cadre légal de la communication propre au kinésithérapeute(règles relatives à la communication, à la publicité et à la diffusion de contenu, qu'avons nous le droit de faire en entreprise, soin bien être). | |
| 11 | 2 heures 30 | Développer une communication stratégique sur les réseaux sociaux et autres canaux de promotion. Rapport avec les réseaux sociaux, la déontologie du kinésithérapeute. | |

| | | | |
|----|------------|--|--|
| 12 | 4 heures | Développer une communication stratégique conforme à la législation sur les réseaux sociaux et autres canaux de promotion. | |
| 13 | 30 min | Stratégie d'utilisation de la communication sur les différents réseaux. | |
| 14 | 2 heures | Acquérir des compétences numériques et visuelles | |
| 15 | 1 heure 30 | Identifier les quelques points clefs pour avoir une identité visuelle cohérente. | |
| 16 | 30 min | Sous quelle forme juridique Identification des possibilités de stratégie de comptabilité. | |
| 17 | 2 heures | Mieux optimiser ses déclarations liées à cette nouvelle activité. | |
| 18 | 30 min | Fixer un tarif juste et cohérent en tenant compte des charges, de la valeur ajoutée et de la rentabilité d'une activité hors nomenclature. | |